

Bruxelles, le 13 octobre 2022
(OR. en)

13426/22

RECH 534
FIN 1058

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	13 octobre 2022
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12762/22 RECH 507 FIN 955
Objet:	Rapport spécial n° 15/2022 de la Cour des comptes européenne intitulé " <i>Élargissement de la participation à Horizon 2020 - Des mesures bien conçues, mais pas de changements durables sans efforts des autorités nationales</i> " - <i>Conclusions du Conseil</i>

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 15/2022 de la Cour des comptes européenne intitulé "Élargissement de la participation à Horizon 2020 - Des mesures bien conçues, mais pas de changements durables sans efforts des autorités nationales", adoptées par le Conseil le 13 octobre 2022.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur le rapport spécial n° 15/2022 de la Cour des comptes européenne:

"Élargissement de la participation à Horizon 2020 – Des mesures bien conçues, mais pas de changements durables sans efforts des autorités nationales"

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- l'objectif spécifique d'Horizon 2020 intitulé "Propager l'excellence et élargir la participation", qui vise à exploiter pleinement le potentiel des talents européens et à veiller à ce que les retombées d'une économie axée sur l'innovation soient à la fois maximisées et largement réparties au sein de l'Union, conformément au principe d'excellence;
- ses conclusions du 1^{er} décembre 2017 intitulées "De l'évaluation intermédiaire du programme Horizon 2020 au neuvième programme-cadre"¹, dans lesquelles il prenait acte de ce que les mesures visant à "propager l'excellence et à élargir la participation" devaient se poursuivre et devraient être renforcées, y compris en assurant un suivi de ces mesures en tant que question transversale;
- ses conclusions du 1^{er} décembre 2020 sur "le nouvel Espace européen de la recherche" (EER)², dans lesquelles il soulignait la nécessité d'activer et d'exploiter pleinement toutes les possibilités qu'offre l'EER de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques régionaux, nationaux et européens au moyen de mesures ciblées au niveau national et/ou de l'UE, en vue de promouvoir et de faciliter l'ouverture et l'inclusivité des réseaux de collaboration et de réduire la fragmentation et les disparités entre les États membres et en leur sein;

¹ 15320/17.

² 13567/20.

1. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport spécial n° 15/2022 de la Cour des comptes européenne intitulé: *Élargissement de la participation à Horizon 2020 – Des mesures bien conçues, mais pas de changements durables sans efforts des autorités nationales*³ et PREND NOTE des réponses de la Commission à ce rapport⁴; PREND ACTE des constatations de la Cour selon lesquelles les mesures d'élargissement mises en place dans Horizon 2020 ont permis de remédier à certaines des causes de la faible participation de certains États membres au programme-cadre et que certains projets ont déjà produit des effets tangibles et intangibles positifs; PREND NOTE de la conclusion de la Cour selon laquelle de réels changements durables nécessitent des investissements et des réformes en matière de recherche et d'innovation au niveau national;
2. PREND NOTE de la recommandation de la Cour de renforcer et d'étendre l'utilisation du mécanisme de soutien aux politiques; RECONNAÎT l'importance des mesures d'accompagnement dans le cadre du mécanisme de soutien aux politiques ainsi que de l'instrument d'appui technique pour aider les États membres à renforcer leurs systèmes de R&I; INVITE la Commission à tenir compte des différents systèmes nationaux et des réformes déjà entreprises par les États membres; et ENCOURAGE la tenue régulière de dialogues stratégiques, sur une base volontaire, entre les États membres et la Commission dans les enceintes compétentes afin de définir conjointement des pistes pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements, y compris ceux prévus au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, en tenant compte de la compétence des États membres;

³ Le rapport spécial est disponible dans toutes les langues officielles sur le site web de la Cour des comptes:
https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR22_15/SR_Horizon_2020_Widening_FR.pdf

⁴ Les réponses de la Commission accompagnant le rapport spécial sont disponibles dans toutes les langues officielles sur le site web de la Cour des comptes:
https://www.eca.europa.eu/Lists/ECARepplies/COM-Replies-SR-22-15/COM-Replies-SR-22-15_FR.pdf

3. PREND NOTE de la recommandation de la Cour visant à obtenir une participation géographiquement plus équilibrée aux mesures d'élargissement de la part des pays concernés; INVITE la Commission à surveiller les niveaux de participation et à évaluer l'efficacité et l'efficacéité de l'ensemble des différentes mesures d'élargissement, y compris les nouvelles mesures mises en place dans le cadre d'Horizon Europe, et, si des déséquilibres durables et importants apparaissent, à évaluer la nécessité d'actions plus adaptées et d'activités de mise en réseau ciblées, y compris par l'intermédiaire des points de contact nationaux, afin d'atteindre un niveau de participation plus large et de remédier aux disparités de participation entre les pays concernés par l'élargissement, tout en veillant à ce que l'affectation des financements reste fondée sur le principe d'excellence;
4. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la recommandation de la Cour visant à faciliter la mise à disposition en temps utile des financements complémentaires; SOULIGNE l'importance des synergies entre les programmes de l'Union, d'une part, et entre les niveaux européen, national et régional, d'autre part, afin d'assurer une programmation et une mise en œuvre cohérentes et d'agir sur la fracture en matière de R&I; INVITE la Commission et les États membres à remédier aux retards dans la mise en œuvre des financements complémentaires et à s'efforcer de simplifier ces derniers;
5. SOUTIENT la recommandation de la Cour visant à renforcer la capacité des bénéficiaires de projets à exploiter leurs résultats de recherche; INVITE la Commission à renforcer la formation et l'accompagnement fournis aux bénéficiaires des projets relevant des mesures d'élargissement, à encourager les contacts entre les bénéficiaires et les partenaires potentiels, y compris les partenaires industriels, et à encourager à mieux mettre en valeur les résultats de recherche des projets relevant des mesures d'élargissement; ENCOURAGE la Commission à examiner la possibilité d'apporter un soutien afin de permettre de mieux mettre en valeur les résultats obtenus dans le cadre des mesures d'élargissement;
6. SOUTIENT la recommandation de la Cour visant à améliorer le suivi des mesures d'élargissement; INVITE la Commission à définir des indicateurs évaluant la contribution des mesures d'élargissement aux principaux chemins d'impact, y compris au-delà de la durée des projets individuels, et à évaluer l'incidence des mesures d'élargissement sur la participation au programme-cadre;

7. DEMANDE à la Commission de tenir compte du rapport spécial n° 15/2022 de la Cour des comptes européenne et des recommandations de celle-ci lors de la mise en œuvre des mesures d'élargissement actuelles et de la conception des futures mesures, dans le contexte de l'évaluation intermédiaire d'Horizon Europe et de l'élaboration du prochain programme-cadre.
-